



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Tarif des assurances pour les jeunes conducteurs

Question écrite n° 5487

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le coût élevé des assurances automobiles pour les jeunes conducteurs. L'application systématique d'une surprime, calculée en fonction de l'âge et du type de véhicule, alourdit considérablement leur cotisation. Bien qu'elle diminue progressivement en l'absence de sinistre et disparaît après deux années sans accident responsable, cette charge reste un frein important, notamment pour les jeunes en insertion professionnelle ou en études. De surcroît, la surprime peut se cumuler avec les effets du bonus-malus en cas de sinistre, rendant le coût de l'assurance encore plus contraignant. Face à ces difficultés, de nombreux jeunes conducteurs peinent à s'assurer ou reportent l'achat d'un véhicule alors même que la mobilité est un enjeu crucial pour accéder à l'emploi ou à la formation. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage afin d'atténuer l'impact financier de l'assurance automobile pour les jeunes conducteurs. Il l'interroge sur la possibilité d'engager une concertation avec les acteurs concernés en vue d'une révision du dispositif de surprime ou de la mise en place d'aides spécifiques. Enfin, il souhaite connaître les conditions et le calendrier envisagés pour une telle concertation.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5487

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2138